



Marie-Pierre MOUTON
Présidente de la CLIGEET

Site parmi les plus importants d'Europe, la plateforme du Tricastin concentre plusieurs activités industrielles, nucléaires et chimiques : production d'électricité avec la centrale EDF et ses quatre réacteurs, spécialisation dans les opérations liées au cycle du combustible nucléaire avec les installations d'Orano (transformation de l'uranium et chimie du fluor). L'actualité du site est cadencée par les différentes étapes relatives à la vie des installations et fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des travaux qui sont organisés par la CLIGEET.

Conformément à sa mission d'information, la CLIGEET s'attache également à favoriser la tenue d'un dialogue constructif entre les publics de son territoire et ses partenaires historiques (exploitants, autorités administratives indépendantes, services de l'État...). Dans ce cadre, elle consacre la 5^e édition de sa lettre d'information à la démarche de concertation qui portera sur le projet de l'exploitant Orano Tricastin « extension de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse 2 ».

LA PAROLE AUX...

garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),
Isabelle BARTHE, Etienne BALLAN et Denis CUVILLIER



La CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable* sur le projet d'extension de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse 2. D'une organisation plus légère qu'un débat public, elle poursuit les mêmes objectifs : débattre avec le public de l'opportunité, des caractéristiques et des impacts d'un projet et de ses alternatives, avant l'engagement éventuel de sa réalisation. Elle nous en a confié la préparation et la supervision, afin que vous toutes et tous puissiez exercer vos droits à être informé(e)s et à participer à la décision. Car notre démocratie ne se résume pas au vote ! Sur tous les projets ayant un impact sur l'environnement, l'autorisation publique ne peut être délivrée qu'après un débat sincère et exhaustif avec toutes les personnes qui se sentent concernées.

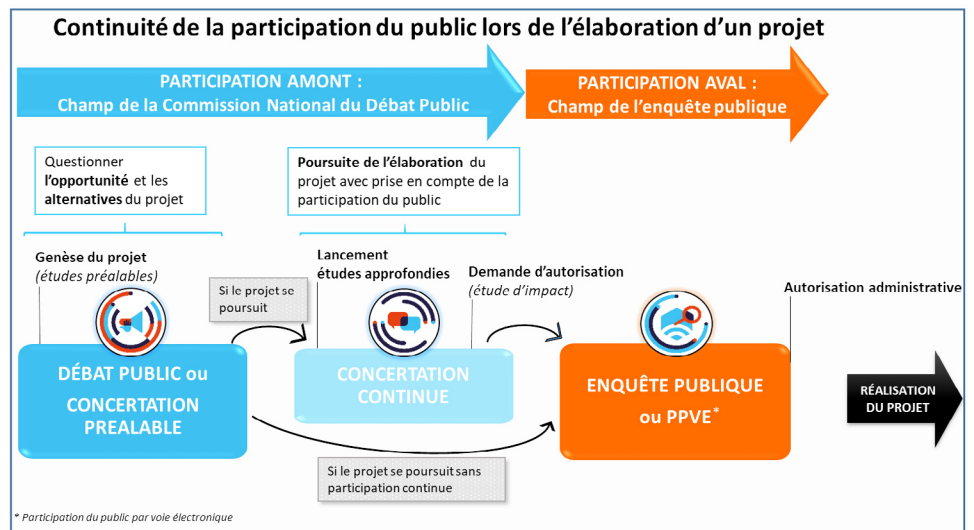
Pendant un peu plus de deux mois, jusqu'au 9 avril 2023, vous allez donc pouvoir vous faire un avis et surtout... le donner ! Nous avons multiplié les lieux et les moyens de vous informer et de vous exprimer, dans la Vallée du Rhône, mais aussi en visioconférence, et sur une plateforme internet dédiée.



Parce que le sujet dépasse bien largement la région d'implantation de cette usine. Et cette question se pose aujourd'hui dans un contexte qui change rapidement, à la fois sur le développement du nucléaire en France et ailleurs, mais aussi et surtout à cause de la guerre en Ukraine. Car une grande partie du combustible est enrichi par la Russie... À travers la décision qui suivra cette concertation, c'est finalement notre trajectoire énergétique et géopolitique qui sera définie.



* la concertation préalable se situe en amont des procédures d'autorisation ; toute procédure de concertation préalable doit être achevée (publication du bilan des garants et de la réponse du porteur de projet) avant le dépôt de la première autorisation.





Orano envisage d'augmenter sa capacité d'enrichissement de l'uranium ; l'industriel présente ci-dessous son projet et les modalités de la concertation préalable associée.



Implanté depuis plus de 60 ans dans le territoire, le site Orano Tricastin propose des services en matière de transformation d'uranium : conversion et enrichissement. Ces activités précèdent l'étape de fabrication du combustible nécessaire aux réacteurs des centrales nucléaires. Parmi les installations de ce site, l'usine Georges Besse 2 est une installation nucléaire de base (INB n°168) d'enrichissement d'uranium par le procédé de centrifugation. Mise en service progressivement entre 2011 et 2016, sa capacité annuelle nominale est actuellement de 7,5 millions d'UTS (unité de mesure pour quantifier la production de l'activité enrichissement). Orano prévoit aujourd'hui d'atteindre la capacité de production maximale initialement prévue au moment de la conception de l'usine Georges Besse 2, soit 11 millions d'UTS.



Augmenter les capacités d'enrichissement afin de contribuer à la souveraineté énergétique occidentale

Actuellement 4 producteurs majeurs se répartissent le marché mondial de l'enrichissement : deux enrichisseurs occidentaux (Urenco et Orano), un enrichisseur Russe (Rosatom) et un enrichisseur Chinois (CNNC). Au niveau mondial, Urenco dispose de 31 % de la capacité de production, Orano de 12 % et Rosatom dispose de 43 %. La

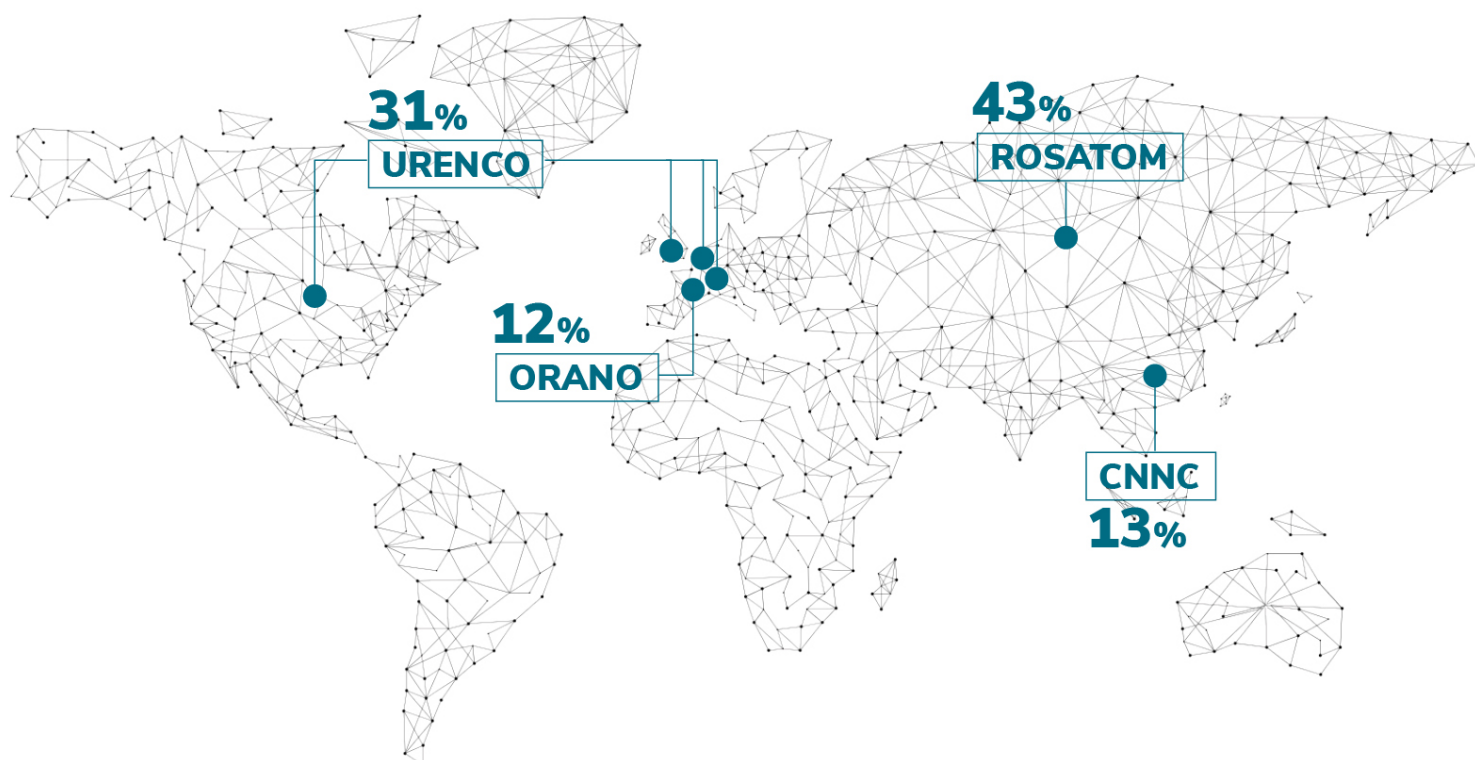
Russie assure aujourd'hui sa souveraineté énergétique contrairement à l'Europe et aux États-Unis. Rosatom représente ainsi en moyenne 30 % des approvisionnements sur le marché occidental.



Anticiper une situation de pénurie potentielle à moyen terme

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine peut entraîner un arrêt total ou partiel de la fourniture d'uranium enrichi par

Rosatom pour le marché occidental. En effet, les États occidentaux peuvent décider d'y mettre fin par des sanctions ou mettre en place des restrictions à l'importation avec des quotas comme aux États-Unis. La Russie peut, de son côté, décider de restreindre ses exportations comme elle a pu le faire pour le gaz. Ce scénario conduirait, après utilisation des stocks d'uranium enrichi des producteurs d'électricité d'origine nucléaire, à des pénuries de combustibles nucléaires, et donc à des potentiels arrêts de centrales.



Carte des enrichisseurs dans le monde (répartition des capacités installées)



Orano Tricastin



Un projet d'augmentation des capacités de l'usine sur le site Orano Tricastin

Pour répondre à ces enjeux, la solution à la fois la plus rapide, la plus sécurisée en termes d'investissements et cohérente d'un point de vue industriel consisterait à augmenter la capacité actuelle de l'usine Georges Besse 2 pour la porter à la capacité maximale initialement prévue dans le projet initial. Lors de la construction de l'usine Georges Besse 2, les dispositions ont été prises pour permettre la mise en œuvre ultérieure de cette extension. Le projet d'Orano consiste à reproduire à l'identique quatre modules complémentaires aux quatorze modules existants avec la même technologie de centrifugation, reconnue et éprouvée. Le montant total des investissements nécessaires à l'augmentation des capacités de l'usine Georges Besse 2 est estimé entre 1,3 et 1,7 milliard d'euros.

Si la décision de réaliser le projet est retenue à l'issue de la phase de concertation préalable, et compte tenu des délais nécessaires à la mise en œuvre du projet de construction sur le site Orano Tricastin, les procédures doivent être engagées rapidement pour permettre une mise en service du premier module complémentaire dès 2028. Le projet Georges Besse 2 a fait l'objet d'un débat public en 2004. Le projet alors présenté au public incluait la possibilité d'augmenter les capacités de l'usine jusqu'à 11 millions d'MUTS, seuil visé par le projet envisagé. Lors de l'enquête publique, en 2006, l'étude d'impact environnementale portait également déjà sur ce projet de 11 millions d'UTS*. Toutefois, en lien avec la situation du marché de l'enrichissement de l'époque, la demande d'autorisation avait finalement porté sur 7,5 millions d'UTS*.

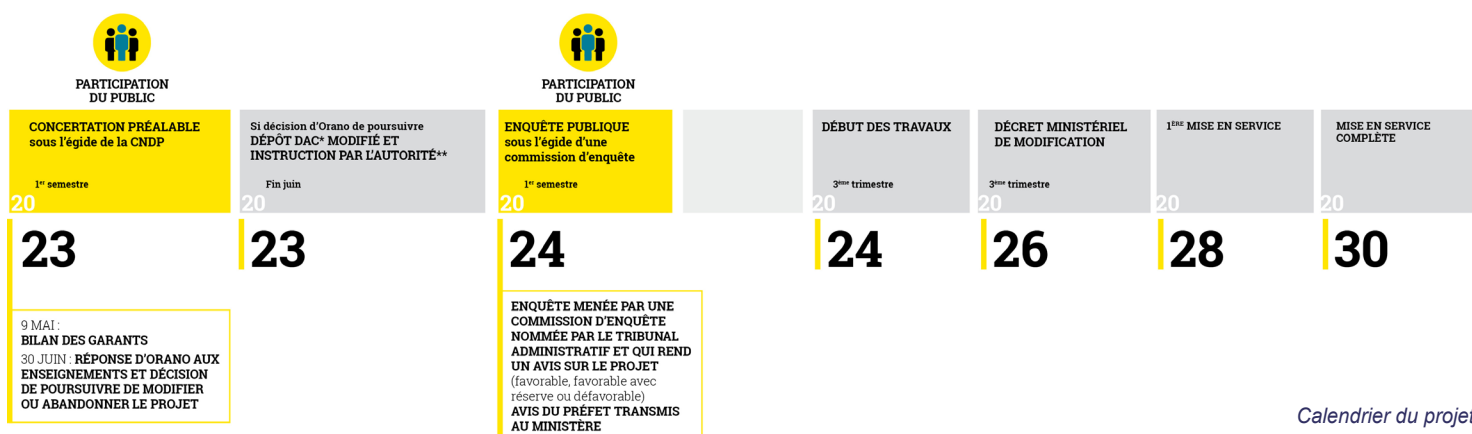
Compte tenu des caractéristiques du projet et de l'ancienneté du débat public initial, Orano a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) qui a décidé d'organiser une concertation

préalable. Menée sous l'égide de trois garants qu'elle a désignés, la concertation aura lieu du 1^{er} février au 9 avril 2023. Elle vise à présenter au public le projet, en répondant à toutes ses interrogations relatives au projet. Elle permet également de recueillir les observations et propositions du public sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques, les alternatives et sa non-réalisation.

À l'issue de la concertation, le projet peut être suspendu, abandonné, ou poursuivi, avec des modifications éventuelles. S'il est poursuivi, le projet d'extension de l'usine Georges Besse 2 devra faire l'objet d'une demande de modification du décret d'autorisation de création (DAC), soumise ensuite à enquête publique. Ce dossier pourra donc être nourri des échanges avec le public et des contributions recueillies lors de la concertation.



*UTS (unité de travail de séparation) : unité de mesure pour quantifier la production de l'activité enrichissement



Participer à la concertation

Venez vous informer et donnez votre avis lors d'une rencontre ou d'une visite de site.



Les modalités pratiques des rencontres sont à retrouver sur le site internet www.projetextensiongb2.fr

7 février – 18h

Réunion publique d'ouverture
à Montélimar
Retransmission en ligne

10 février

Rencontre de proximité
Marché de Pierrelatte

15 février

Forum des jobs à Pierrelatte

17 février

Rencontre de proximité
Marché de Bollène

20 février – 18h

Réunion publique thématique
« Le site du Tricastin et son évolution »
à Saint-Paul-Trois-Châteaux
Retransmission en ligne

21 février

Rencontre de proximité
Marché de Saint-Paul-Trois-Châteaux

28 février – 18h

Webconférence
« Le cycle du combustible »

4/11/18 mars

Visites de site*

7 mars

Rencontre de proximité
Marché de Bourg-Saint-Andéol

7 mars – 18h

Réunion publique thématique
« La sûreté et l'environnement »
à Bollène

9 mars

Forum Sud-Nucléaire à Bollène

9 mars

Table ronde Salon Global Industrie
à Lyon

14 mars – 18h

Webconférence
« Le contexte géopolitique et les enjeux commerciaux du projet »

24/25 mars

Rencontres de l'emploi et de l'alternance Sud Rhône Alpes
à Valence

28 mars à 18h

Réunion dédiée aux acteurs économiques organisée à Montélimar en partenariat avec la CCI de la Drôme

4 avril – 18h

Réunion publique de synthèse
à Orange
Retransmission en ligne

Date à venir

Réunion dédiée aux organisations syndicales, aux salariés du site et aux représentants des entreprises intervenantes

Des rencontres sont également prévues avec le public étudiant (accueil de délégations sur le site).

Les réunions sont ouvertes aux familles, les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte accompagnant.

* Sur inscription (3 semaines avant) visites-oranotricastin@orano.group (nombre de places limité) et participation soumise à une enquête administrative préalable réalisée par les autorités et réservée au public majeur. Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) devra être présentée pour la visite.

